

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ALINE BRIDEAU	Numéro de permis 2019485	Date d'inspection Le 26 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Alinou		Numéro de téléphone (506) 351-0904	
Adresse 16 Paul Street Grand-Barachois NB E4P 7Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice s'est rendue sur les lieux pour une inspection de renouvellement, mais personne n'était présent. Malgré ses tentatives téléphoniques pour joindre l'exploitante restée sans réponse, l'inspectrice retournera une autre journée.

original signé par
Roxanne Benoit

Le 26 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Aucune signature requise

Le 26 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date